

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 janvier 2025

Délibération n°2025-CA-004

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts de l'Université de Mayotte adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 06 juin 2024 ;

Considérant que les 17 membres en exercice du Conseil d'Administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 05 juillet 2024.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	3
Membres en exercice	17	Membres votants	12

Point n°1 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du CA en date du 05 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 05 juillet 2024.

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Document en annexe au présent extrait :

- Le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 05 juillet 2024.

Fait à Dombéni, le 27 février 2025.

La présidente du Conseil d'Administration de
l'Université de Mayotte



Anrafati COMBO

Le Président
de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIÉGEANT EN FORMATION PLÉNIÈRE

SÉANCE DU VENDREDI 05 JUILLET 2024

Le Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte en formation plénière s'est réuni le vendredi 05 juillet 2024 en présentiel et en distanciel sous la présidence de madame Anrafati COMBO, la présidente du Conseil d'Administration.

Le quorum est atteint, la présidente du Conseil d'Administration ouvre **la séance à 9h18.**

L'ordre du jour porte sur les résolutions suivantes :

- « Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2024 » ;
- « Procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 » ;
- « Procès-verbal de la séance du 6 juin 2024 » ;
- « Capacités d'accueil des formations pour l'année universitaire 2024/2025 » ;
- « Modification de la maquette du DU PaRéO » ;
- « Réponse à l'appel à projets FEDER 1.1.1 Soutien Recherche et Innovation, pour le laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les socio-écosystème de Mayotte (LIRSEM) » ;
- « Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail - Année 2024 ».

La présidente du Conseil d'Administration souligne l'effort effectué sur la rédaction de l'ensemble des procès-verbaux, nettement réduit dans leur contenu. Elle demande si les membres ont des questions ou observations à formuler concernant le procès-verbal du 19 janvier 2024.

En l'absence de remarques, **la présidente du Conseil d'Administration** soumet au vote le « Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2024 ».

Vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La présidente du Conseil d'Administration aborde la deuxième résolution. Elle demande si les membres du CA ont des questions ou observations à formuler concernant le « Procès-verbal du 27 mars 2024 ».

Monsieur Abal-kassim CHEIK AHAMED, président de l'Université de Mayotte, relève le manque d'homogénéité dans la rédaction du procès-verbal du 27 mars 2024 concernant l'appellation des différents membres du CA ayant interagit au cours de la séance.

En l'absence d'autres remarques, **la présidente du Conseil d'Administration** soumet au vote le « Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2024 ».

Vote

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

La présidente du Conseil d'Administration aborde la troisième résolution. Elle relève une erreur sur la date indiquée du déroulement de la séance du CA qui apparaît sur le procès-verbal. Elle demande si les membres ont des questions ou observations à formuler concernant le « Procès-verbal du 6 juin 2024 ». Elle soumet le troisième point au vote.

Vote

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Après avoir énoncé l'intitulé des deux prochaines résolutions, **la présidente du Conseil d'Administration** donne la parole à **monsieur Jean-Louis ROSE, vice-président Formation**.

Ce dernier souligne le fait que la nouvelle maquette DU PaReo et le tableau récapitulatif proposés avec les capacités d'accueils pour l'année 2024-2025 ont été le fruit d'une concertation avec les chefs de départements. Dans son intervention, **le vice-président Formation** met en avant la stabilité de la capacité d'accueil de l'établissement en comparaison à l'année universitaire écoulée. Par ailleurs, il souligne la création d'une nouvelle formation, « Prépas-Talents ».

La présidente du Conseil d'Administration souhaite en savoir davantage sur la suppression de la formation DIGICOM et sur les effectifs du DU PaReo qui semblent tripler.

Le vice-président Formation rappelle les difficultés liées à la formation DIGICOM auxquelles l'Université de Mayotte a été confrontée l'année précédente. Il explique que la mise en sommeil de cette formation a été décidée dans le seul but d'améliorer la maquette et de nouveau, travailler sur le financement de la formation. **Le vice-président Formation** profite de cet instant pour évoquer l'existence d'une autre formation, à savoir le nouveau parcours de la Prépa ATS, en partenariat avec le lycée des lumières. Ce cursus va permettre la préparation à des concours d'entrées dans les écoles supérieures du management.

La présidente du Conseil d'Administration s'interroge sur la capacité d'accueillir ces nouveaux effectifs au sein de l'Université de Mayotte, notamment sur le DU PaRéo.

Le vice-président Formation rappelle la labellisation nationale du DU PaRéo. Il fait part des difficultés initiales de lancement de ce DU et explique son évolution et sa plus-value aujourd'hui au sein de l'établissement.

Il est 09h34 lorsque **la présidente du Conseil d'administration** annonce l'apparition en distanciel de monsieur Djadir FOUNDI.

Monsieur Kadafi ATTOUMANI, représentant des activités économiques, demande la parole. Il émet deux interrogations. D'une part, il souhaite en savoir davantage sur l'existence d'un lien entre la maquette proposée et les besoins du territoire en mettant en avant les difficultés de recrutement de ces futurs professionnels dans le monde du travail mahorais. D'autre part, il s'interroge sur l'existence de partenariat avec les écoles de management qui pourraient faciliter la préparation aux différents concours.

À la première question, **le vice-président Formation** indique qu'à travers la maquette, il est mis en place un schéma directeur de l'offre de formation. Ce travail a fait l'objet de nombreuses concertations avec le Conseil départemental et des partenaires institutionnelles dans le but de prendre en compte les besoins du territoire. À ce jour, une partie du diagnostique est toujours en cours afin d'améliorer la maquette. Plusieurs axes de réflexions sont discutés, l'excellence, la mobilité, l'extension du site avec notamment d'autres partenaires pour permettre l'élargissement de la capacité d'accueil.

Le vice-président Formation évoque une autre piste de réflexion, celle de l'hybridation et du distanciel tout en précisant qu'il faudra du temps pour que cela s'inscrive dans une logique d'enseignement.

Le représentant des activités économiques rebondit sur cette analyse, et alerte sur le besoin réel à Mayotte, qu'il qualifie de ponctuel, immédiat et précis, et non de sectoriel. Il souhaite savoir si la maquette est construite dans cette direction. Ce dernier ajoute que souvent à l'issue de la construction d'une maquette, dont l'élaboration peut durer deux (2) à trois (3) ans, les besoins pour lesquelles la maquette a été conçue ont depuis été comblés, de sorte à ce que la maquette devienne obsolète. Il faut donc être vigilant et subtil sur l'identification des besoins réels du territoire mahorais. Il s'agirait de cibler des sujets de fonds et durables, à savoir la sécurité informatique, la santé, l'environnement, etc. Ce sont des sujets qui reviendront sans cesse en tant que besoin que sur le territoire. La construction du parcours de formations universitaires doit se baser premièrement sur des besoins de fonds.

Le représentant des activités économiques, se propose de mettre à disposition des salles à l'Université de Mayotte en cas de besoins dans le cadre d'un partenariat.

Le vice-président Formation prend acte de ce point de vigilance, reconnaît une possible difficulté en ce sens, tout en assurant que les formations proposées étaient flexibles pour faciliter toute adaptation, prenant pour exemple la mise en sommeil de la formation DIGICOM, permettant de mieux retravailler sa mise en place.

La présidente du Conseil d'administration donne la parole à **madame Alissa VIGUIER, cheffe du service de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante du Rectorat**. Elle souhaite avoir quelques précisions. [À l'appui du tableau affiché à l'écran] Elle relève que la licence professionnelle développement du projet de territoire avait une capacité d'accueil d'inscription de 20 personnes pendant l'année 2022-2023, et que cette année, le nombre a été réduit à 13 inscrits. Ce même nombre repart à la hausse l'année prochaine. Pour la licence accès santé, 47 inscrits cette année, avec une capacité d'accueil de 16 inscrits l'année dernière, et de 20 inscrits pour l'année 2024-2025.

Et **le vice-président Formation** de préciser que le faible taux d'inscription de cette année était dû à des difficultés administratives liées notamment à l'absence de délivrance de titre de séjour ou encore de règlement de frais de scolarité ne permettant pas de finaliser l'inscription.

Par la suite, il indique les changements apparus dans la maquette PaRéo l'année prochaine. Quatre (4) unités

transformées :

- Sur les intitulés d'enseignements, français et français 1 se dénomment désormais « UE Maîtrise de la langue communication et expression écrite », de manière à revaloriser cette UE et lui donner un aspect universitaire et moins scolaire. L'UE méthodologie universitaire est également modifiée en « Méthodologie universitaire et préprofessionnelle » le programme se concentrera sur le travail de la rédaction d'un CV, la lettre de motivation, la posture pendant l'entretien d'embauche etc.
- Une autre transformation concerne les dates de stages, initialement il y avait un stage d'un (1) mois (du 29 janvier au 23 février), qui passera sous la forme de deux (2) stages en deux semaines, se déclinant de la manière suivante, 1^{er} stage du 6 janvier au 19 janvier 2025, et second stage du 12 mai au 24 mai 2025. Cela répond à une nécessité d'offrir une expérience professionnelle aux étudiants et s'inscrit dans la logique des dates d'inscription sur ParcoursSup. Elle répond également d'une certaine manière à la crise subite en début d'année qui a chamboulé ce stage d'un mois.
- Un rééquilibrage des enseignements par rapport au bilan de fin d'années des étudiants et des enseignants. C'est le cas de la matière d'anglais qui se déclinait en deux temps, une phase dans le tronc commun, et une autre dans les parcours. Dans la nouvelle maquette, l'anglais fera son apparition uniquement dans le tronc commun pour faciliter notamment sa prise en compte administrative et pédagogique
- Le regroupement par UE pour une meilleure cohésion. Trois (3) UE regrouperaient la formation, une (1) UE concernerait la compétence linguistique, une (1) autre UE évoquerait la compétence transversale et une (1) dernière UE s'intéresserait à l'orientation.

Le représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche, souhaite poser une question relative au stage, notamment sur la fraction des stages et la durée de ceux-ci. Il met en avant la difficulté de décrocher un stage sous le format actuel, selon lui, la réduction de la durée d'un stage va nécessairement renforcer cette problématique. Il aurait souhaité que la durée du stage reste identique, mais qu'une autre période soit imposée, tout en reconnaissant que la crise de janvier a réellement impacté le déroulement des stages des étudiants.

Le vice-président Formation précise que les modifications apportées au DU PaRéo sont à titre expérimentales. Selon, lui, cette fraction du stage a le mérite d'offrir un panel plus large d'expériences professionnelles.

Le président de l'Université de Mayotte précise qu'il est question de deux (2) stages de formations. L'une des raisons de cette fraction est le timing avec les vacances scolaires qui précède le stage. Au retour des stages, les étudiants perdent le fil avec les UE d'enseignements, après pratiquement deux mois de coupures (vacances + stages).

La directrice générale des services de l'Université de Mayotte d'ajouter que les étudiants réalisent de plus en plus de stages facultatifs durant la période de fermeture administrative entre juillet et mi-août. Elle reconnaît que cela ne fait pas partie de la maquette, mais souligne cette possibilité offerte aux étudiants.

Monsieur Kadafi ATTOUMANI, Représentant des activités économiques, souligne la difficulté d'un employeur de devoir gérer un stagiaire sur deux (2) semaines, notamment sur les tâches à lui donner. Il encourage à ce que les étudiants se présentent en stage avec une mission précise, une thématique sur laquelle l'étudiant va travailler, car en deux semaines, il est difficile d'être accompagné en entreprise.

La présidente du Conseil d'Administration regrette le manque d'implication de certains tuteurs de stage et voit beaucoup d'étudiants arrivés en stage sans mission précise.

Le représentant des activités économiques, souligne l'importance des stages pour les professionnels car cela leur permet de repérer des talents, ils préparent ses futurs recrutements. Les stages longs permettent de garder les collaborateurs, une fois le stage terminé.

Madame la présidente du Conseil d'Administration reconnaît l'existence de points de vigilances sur la modification de la maquette du PaRéo. En l'absence d'autres questions et remarques, la présidente du Conseil d'Administration soumet au vote les points suivants :

- Les « Capacités d'accueil des formations pour l'année universitaire 2024/2025 » ;

Vote

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

- La « Modification de la maquette du DU PaRéO ».

Vote

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Madame la présidente du Conseil d'administration invite monsieur SUCRE, vice-président Recherche à présenter la sixième (6) résolution de l'ordre du jour, à savoir, la « Réponse à l'appel à projets FEDER 1.1.1 Soutien Recherche et Innovation, pour le laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les socio-écosystème de Mayotte (LIRSEM) ».

Le vice-président Recherche de l'Université de Mayotte indique que l'Université de Mayotte a un projet de création de Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches sur les Socio-Ecosystèmes de Mayotte qui sera appelé le LIRSEM. Pour le financer, il est envisagé de répondre à un appel à projet FEDER, c'est l'axe 1.1.1 de l'appel à projet, Soutien Recherche et Innovation.

Le vice-président Recherche commence sa présentation. Il décrit un projet de recherche ambitieux lié au besoin du territoire, une pluridisciplinarité avec pas moins de 22 thèmes de recherches différents dans 17 domaines disciplinaires, ainsi qu'une forte dynamique de recherche.

Il relate également les difficultés auxquelles ils sont confrontés, à savoir :

- Le manque d'infrastructures pour les activités de recherche à l'Université de Mayotte (espaces labos et bureau, équipements) ;
- L'implantation trop implantée des grands instituts de recherche sur le territoire mahorais ;
- L'absence de laboratoire de recherche « fédérateur » sur le territoire : manque de visibilité.

Le vice-président Recherche met en avant le levier relatif à la stratégie d'établissement soutenue par le MESRI et l'HCERES pour tenter de remédier à ses problématiques en suivant notamment leur recommandation :

- « développer les infrastructures et les locaux, aujourd'hui largement insuffisants » Rapports HCERES 2019.
- « construire le projet scientifique afin de créer ou d'implanter à terme, une unité de recherche ». Contrat d'établissement 2020-2025.

Par la suite, il évoque les objectifs pour concrétiser cette stratégie autour de 2 déclinaisons :

- Le premier (1) objectif est **de développer les infrastructures de recherche au sein de la Technopole en y implantant un laboratoire de recherche interdisciplinaire** mahorais dédié à l'étude des socio-écosystèmes (SES¹) de Mayotte et de sa région : location d'une surface de 600m² de laboratoires et d'espaces de bureaux dédiés aux activités de recherche.
- **Le deuxième objectif est de regrouper des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des étudiants d'horizons divers autour d'un projet e recherche commun** crucial sur/pour le territoire et dans la région : l'évolution des SES sous contrainte anthropologiques, climatiques et géologiques fortes.

Le vice-président Recherche présente ensuite les quatre (4) axes prioritaires sur 36 mois du projet LIRSEM :

- Axe1 : espaces de recherche : Donner accès aux chercheurs de l'Université de Mayotte et à leur partenaire à des espaces de travail optimisés pour leurs activités sur un site dédié à la recherche et à l'innovation (600 m² de surfaces locatives) ;

¹ De systèmes intégrés couplant les sociétés et la nature, ce qui vise finalement à redéfinir les écosystèmes en considérant explicitement l'ensemble des acteurs, en intégrant donc l'homme comme une composante active du système (Lagadeux, Y. & Chenorkian, R. 2009).

- Axe 2 : les équipements : Offrir aux chercheurs de l'Université de Mayotte et à leurs partenaires des équipements de recherche de pointe (équipement d'une plateforme de « Biochimie et Biologie Moléculaire », d'une plateforme de « Moyens nautiques », d'une plateforme de « Télédétection et Data », d'une plateforme « d'Innovation numérique et pédagogique », d'un équipement de mobilier de co-working pour les chercheurs et les étudiants (doctorants, Masters ...)) ;
- Axe 3 : Pilotage et accompagnement des activités : Développer une structuration et une organisation interne et insuffler une dynamique de fonctionnement permettant au laboratoire de recherche de déployer permettant de répondre aux problématiques du territoire (Mise en place d'un organigramme fonctionnel, d'une organisation interne autour de 4 grands thèmes de recherche, d'un fonctionnement budgétaire par plateformes, dispositifs et tickets individuels de recherche, recrutement d'un assistant ingénieur, d'un un ETP à 100% sur 36 mois, recrutement d'un ingénieur d'étude, d'un un ETP à 100% sur 36 mois
- Axe 4 : Consortium et partenariat : Créer un consortium de recherche mahorais et nouer des partenariats vertueux avec les instituts de recherche nationaux, internationaux et les autres partenaires locaux. (Mise en place d'une politique volontariste de partenariats avec les organismes de recherche nationaux et les autres administrations et associations impliquées dans des projets de recherche sur le territoire, promouvoir une logique de « dispositifs et plateformes » permettant l'accueil de chercheurs extérieurs et offrant des moyens de recherche rares ou inexistant dans la région)

C'est autour de ses quatre (4) axes que le projet LIRSEM se structure. Sur 36 mois, la part demandée au FEDER s'élève à **1 399 693 soit 85%** du budget total du projet. Il faudra avancer les fonds, et le FEDER procédera au remboursement à hauteur de ladite somme. **Les 15%** restant, qui représente **245 410 euros**, sont couverts par un cofinancement se déclinant de la façon suivante :

- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) – (BOP 172) : **144 449 euros**
- Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (BOP 123) : **40 446 euros**
- Agence Nationale de la Recherche (ANR)- Projet XMEM : **60 515 euros**

Le coût total du projet s'élève donc à **1 645 103 euros**. En termes de phasage, il sera question des dépenses des sommes suivantes :

Année 1 : 1 135 892 euros

Année 2 : 373 823 euros

Année 3 : 93 370 euros

L'auto-financement sur fonds propre de l'Université de Mayotte s'élève à **671 324 euros**. Il est important de préciser que l'établissement négocie le loyer de la technopole actuellement, rien n'est figé.

Globalement le coût total de l'opération s'élève à **2 316 427 euros**.

Le projet sera déposé avant le 12 juillet 2024.

Le Président de l'Université de Mayotte souhaite apporter quelques précisions sur le coût total du projet. Aujourd'hui, l'Université de Mayotte a la trésorerie pour constater l'amortissement de ce financement sur trois ans. L'emprunt est envisageable, ce qui nécessite un processus avec des organismes d'emprunt, mais même en l'absence d'emprunt, l'Université de Mayotte a une base financière solide permettant d'assumer ce projet.

L'énorme défi se situe au niveau du suivi du projet. Une direction recherche a été créée pour pallier cette difficulté. Pour tous ceux qui se sont engagés la difficulté sera de se faire rembourser derrière. On a vu récemment avec l'Université de La Réunion où les remboursements ont pris du retard impactant le versement des salaires. Il faut donc être vigilant sur le suivi, les marchés à lancer, l'Université de Mayotte doit être rigoureuse. On a aussi mis en place une direction achat et marché public pour accompagner la structuration du fonctionnement du projet. Nous devons être tous méticuleux.

Le représentant des activités économiques prend la parole. Il remercie l'ensemble de l'équipe intervenu sur ce projet qu'il qualifie de « très bon ». Selon lui, ce projet va rendre l'Université de Mayotte de plus en plus attractif tant au niveau des chercheurs de l'extérieur, qu'au niveau des élèves de l'extérieur. Cela fait partie de cette stratégie de valorisation qui va inciter des élèves à venir réaliser de grandes choses à Mayotte.

Le représentant des activités économiques s'interroge tout de même sur le financement du projet sur 3 ans. Il rappelle la temporalité de l'utilisation des fonds de ce projet qui initialement devait s'étendre de 2021 à 2027. Il précise que la réponse à l'appel à projet sera perçue qu'en fin d'année. Il faudra donc être capable, lorsque la réponse sera donnée, de consommer les fonds sur deux ans. Il s'interroge sur le phasage envisagé, et notamment sur la capacité de l'Université de Mayotte à pouvoir gérer ce timing.

Ensuite **le représentant des activités économiques** s'interroge sur la définition de l'expression socio-écosystème. Il retient que ce terme a une dimension sociale, technique, scientifique et économique. Dans le projet présenté, il constate uniquement la dimension scientifique. Il s'interroge sur la présence des autres dimensions. D'autant plus que, selon lui, les partenaires du projet sont également à connotation scientifique, il n'y a pas de partenaire sociale ou économique. Cela peut être considéré comme de nature

à fausser le FEDER qui peut aller jusqu'à demander le remboursement des fonds avancés à l'Université de Mayotte.

Le président de l'Université de Mayotte souhaite apporter une partie de la réponse. A la première interrogation, il précise qu'un très bon suivi peut rendre l'opération assez rapide. Selon lui, c'est une opération d'équipement, l'Université de Mayotte a déjà des devis, elle échange déjà avec des partenaires. A titre d'exemple, l'établissement a déjà lancé une expertise sur l'installation des salles, et s'est déjà organisée sur la suite des étapes à suivre. La question des marchés est aussi méticuleuse. Si les équipes arrivent à bien amorcer cette question des marchés, sur la première année, il ne devrait y avoir aucune difficulté. C'est surtout une question d'équipement, les commandes vont être faites dans les règles des marchés publics, et par la suite viendra la livraison, les suivis seront effectués pour assurer le remboursement. L'idéal serait même qu'il y ait cette opération rapide, les documents seraient renvoyés pour que le remboursement se fasse immédiatement. L'établissement a la possibilité d'engager les **1 135 892 euros**, mais moi c'est le délai du remboursement qui m'inquiète. Il est là le point de fragilité. On a anticipé énormément de chose, mais le délai ne peut être anticipé.

Le représentant des activités économiques rebondit sur ces propos, en envisageant une seconde option, à savoir l'allongement du délai de séquençage à 2028. Cela permettrait à l'Université de Mayotte de s'engager sur la première année uniquement sur ce que l'établissement est capable de couvrir avec sa trésorerie actuelle, afin d'éviter tout risque. Pour illustrer ces propos, il prend l'exemple de la situation de la Croix rouge. Il indique qu'il y a 4 ans l'association avait engagé **900 000 euros**, et qu'elle n'a toujours pas été remboursée. Il souligne à nouveau la nécessité de sécuriser les financements, et avancer en fonction de la trésorerie actuelle de l'Université de Mayotte, et séquencer de manière à sécuriser les opérations, quitte à tomber sur la prochaine programmation.

Le président de l'Université de Mayotte fait part de l'impossibilité de décaler l'opération pour une année de plus. Il explique que ce sont des achats d'équipements nécessaires pour permettre l'ouverture du Laboratoire et son fonctionnement. Cela concerne l'équipement de la plateforme, le recrutement des ETPS...et c'est normalement l'établissement qui devrait les porter. L'approche de l'Université de Mayotte était d'assurer déjà le financement de ses équipements. Des réunions ont déjà été organisées avec la cellule Europe, il est clair pour le SGAR que l'Université est le premier candidat de ses projets de recherches. Il est le chef de file de la recherche sur le territoire et est le mieux placé pour réfléchir à l'écosystème de la recherche. L'établissement va donc avancer le financement, et le suivi devra être effectué pour se faire rembourser rapidement.

Selon **le président de l'Université de Mayotte**, la deuxième question est centrale, la recherche doit être nécessairement pluridisciplinaire, et toutes les recherches doivent être représentées. Les choix réalisés englobent les quatre axes de recherche de l'établissement où tous les secteurs de l'établissement s'y retrouvent. Le projet FEDER, est une opportunité d'engager le laboratoire, cela ne signifie pas que sont exclues les autres thématiques, mais FEDER ne finance qu'une partie, et c'est la partie scientifique.

Ce Laboratoire pourrait accueillir d'autres projets, à titre d'exemple, le Ministère a attribué 600 000 euros à l'Université pour faire des recherches sur les Djinns, qu'elle pourrait effectuer dans ce Laboratoire. Le financement FEDER va venir financer uniquement une branche, notamment celle des équipements etc. Le Laboratoire vise évidemment à être pluridisciplinaire et accueillir des chercheurs dans n'importe quel domaine. On veut faire venir l'IRD, l'IFREMER et travailler avec eux dans ce projet.

Le vice-président Recherche souhaite rajouter des précisions. S'agissant du budget, ce qui est important c'est le phasage du budget, année 1, année 2 et année 3, il y a des devis avancés, l'Université de Mayotte est capable de lancer rapidement des marchés grâce au responsable des marchés, puis l'Université s'est déjà mise en lien avec l'UGAP, ce qui permet d'aller plus vite. La première année c'est l'année décisive, avec l'achat des équipements et nous avons un budget de personnel avec les 2 ETPS qu'il va falloir maîtriser rapidement. Nos 2 ETPS se chargeront du remboursement de ce premier phasage auprès de l'Europe. Pour la deuxième année nous avons 3 équipements et le reste c'est du crédit de personnel avec les deux ETPS recrutés. Et la troisième année c'est uniquement du crédit de personnel. L'idée est de demander des remboursements à l'issue de chaque phasage et non un remboursement groupé à l'issue des trois années.

Et **le vice-président Recherche** d'ajouter que pour la seconde question, c'est aux différentes équipes de l'Université de réfléchir à ce qui peut être travaillé dans ce Laboratoire de manière collective, les sciences dures sont certes mises en avant aujourd'hui, mais c'est flexible, c'est à l'Université d'être vigilante pour être inclusive et chercher une cohérence globale incluant les autres domaines de recherches.

La présidente du Conseil d'Administration remercie **le vice-président Recherche** pour son intervention et soumet la résolution « Réponse à l'appel à projets FEDER 1.1.1 Soutien Recherche et Innovation, pour le laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les socio-écosystème de Mayotte (LIRSEM) » au vote des membres du CA :

Vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La présidente du Conseil d'Administration reprend la parole. Elle invite **la Directrice générale des services** à des propos introductifs sur le point informatif de cet ordre du jour, le « Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail - Année 2024 ».

La parole est laissée à **madame Mélanie VENAILLE, Conseillère de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail** afin de présenter pour **information**, le « Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail - Année 2024 ».

La conseillère de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, explique que ce programme est défini selon les besoins de l'établissement et s'appuie sur :

- Le rapport des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail du 14 mars 2019 ;
- Le livre des références « Prévention des risques professionnels » de décembre 2022, de l'Inspection Santé et Sécurité au travail ;
- Les orientations stratégiques ministérielles du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche 2024.

Et celle-ci de préciser que les axes prioritaires du programme annuel de prévention des risques professionnels de l'Université de Mayotte pour l'année 2024 sont les suivants :

Axe 1 : Développer et structurer l'organisation de la prévention des risques

- 1.1. Renforcer le pilotage en matière de santé et de sécurité au travail ;
- 1.2. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'inspecteur santé et sécurité au travail de 2018 ;
- 1.3. Définir et communiquer sur le rôle de chacun en matière de santé et de sécurité au travail ;
- 1.4. Mettre en place et animer le réseau des assistants de prévention ;
- 1.5. Faire du registre santé et sécurité au travail un véritable outil de la prévention des risques ;
- 1.6. Porter à la connaissance des personnels et étudiants les consignes en cas d'incendie, d'évacuation et d'accident ;
- 1.7. Mettre en place une procédure pour le travail isolé et en dehors des heures d'ouverture ;

Axe 2 : Mettre en place une démarche globale de prévention des risques

- 2.1. Mettre en place une démarche participative d'évaluation des risques professionnels ;
- 2.2. Analyser les accidents du travail / de service et les maladies professionnelles ;
- 2.3. Prévenir les risques liés aux missions / sorties et voyages pédagogiques ;
- 2.4. Prévenir les risques lors de l'intervention d'entreprises extérieures ;
- 2.5. Prévenir les risques chimiques ;
- 2.6. Améliorer la gestion des vérifications techniques réglementaires ;
- 2.7. Prévenir et gérer les situations d'urgence ;
- 2.8. Prévenir et gérer les situations de crise ;
- 2.9. Prévenir les risques hyperbares ;
- 2.10. Améliorer les mesures de sureté ;

Axe 3 : Renforcer le dialogue social

- 3.1. Mettre en place et faire fonctionner efficacement le CSA

Axe 4 : Développer l'information et la formation à la prévention des agents

- 4.1. Accompagner et former les nouveaux arrivants ;

- 4.2. Porter à la connaissance des agents et des usagers l'organisation de la prévention dans l'établissement ;
- 4.3. Poursuivre la formation des agents en matière de santé et sécurité au travail ;
- 4.4. Former les chefs de service à la santé et sécurité au travail.

Axe 5 : Renforcer la médecine de prévention

- 5.1 Recruter un médecin du travail ou avoir recours à un service de médecine du travail mutualisé ou passer une convention de prestations de médecine du travail externalisées ;
- 5.2 Réaliser un suivi de la surveillance médicale des agents ;
- 5.3 Identifier les personnels concernés par une surveillance médicale particulière.

Le représentant des activités économiques s'interroge sur la pratique de cette procédure sur le terrain.

La conseillère de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail explique que ce document est un peu une feuille de route des actions qui doivent être menée en matière de santé, sécurité au travail, et que jusqu'à présent il n'y avait pas de document unique en tant que tel. Lorsque ce travail de risque se finalisera, les actions qui en découleront devront être intégrées et pris en compte dans les actions définis dans le programme manuel de prévention.

Le représentant des activités économiques s'interroge sur le concret et souhaite connaître les démarches à suivre lorsqu'un agent se retrouve dans une situation compliquée sur le terrain. Il s'interroge sur l'existence de comportements à adopter, sur la présence des fiches réflexes, sur la présence d'un plan de contingence. Il prend l'exemple d'une situation de caillassage et souhaite connaître la procédure à mener dans ce type de situation précise.

La conseillère de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail assure que ce travail a été fait, mais pas aussi précisément. Actuellement, l'Université est finalise son plan de gestion de crise avec justement des actions à mettre en œuvre, des alertes, des fiches reflexes par type d'intervenant dans la cellule de crise et des fiches reflexes qui vont être spécifiques par risque. Ce plan de gestion de crise fait le lien aussi avec le plan de continuité des activités qui a été adopté par l'établissement et qui prévoit justement la situation d'une personne qui se retrouve dans l'impossibilité de se rendre à l'Université de Mayotte. Mais pour le cas précis d'un caillassage, aucune fiche réflexe n'a été prévue.

La Directrice générale de services de préciser que le plan de continuité pédagogique recherche et administratif de l'époque prévoit le cas de figure de plusieurs agents et personnels ou étudiants, qui auraient par exemple des difficultés d'accès à l'établissement ou qui se retrouveraient face à une situation qui dérive, les bons gestes à avoir.

La conseillère de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail précise que l'établissement a déjà eu à mettre en place ce plan de continuité, en novembre dernier lors de caillassage dans la commune, l'établissement était fermé, il était impossible de se rendre à l'Université pendant une semaine entière. Mais aussi de la période du 20 janvier 2024 à début mars 2024, lors de la crise des barrages.

Le représentant des activités économiques se questionne sur la durée de l'établissement de ce document d'évaluation de risque.

La conseillère de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail indique que le document d'évaluation de risque devait être finalisé en juin 2024, mais que la crise des barrages avait retardé son échéance. Le document a bien été amorcé. Les deux assistants de préventions prochainement nommés seront chargés de le finaliser avant la fin de l'année universitaire 2025.

Madame la présidente du Conseil d'Administration annonce la fin des différents points de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11h28.

PROJET